

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 486 promulguant à la Côte française des Somalis et dé pendantes:

n° 486

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 mai 1938

Numéro JO
n° 498 du 31/05/1938

Date du numéro
31 mai 1938

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1811, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

—Sont promulgués à la Côte française des Sonialis et dépendances : le décret du 15 février 19:8 portant organisation du contrôle du conditionne ment des produits agricoles originaires ou en provenance des territoires relevant du Ministère des colonies; — le décret du 23 avril 1938 portant approbation du budget spécial sur fonds d'emprunt de la Côte française des Sonia lis (exercice 1938) ; — le décret du 25 avril 1938 modifiant le décret du 25 août 1937 tendant a préve nir et à réprimer toute augmentation illé gitime des prix, dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat dé pendant au Ministère, autres que la Mar tinique, la Guadeloupe et La Réunion; — le décret du 26 avril 1938 relatif au séjour en France des fonctionnaires colo niaux ; — le décret du 26 avril 1937 modifiant le taux des indemnités journalières de mis. sion des inspecteurs généraux et inspec teurs des colonies.

Art. 2

—Le présent arrêté sera enre gistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesu res de publicité extraordinaires.

Pierre Alype.